# Compte-rendu CHSCT D du 3 avril 2020 spécial Covid-19

*Ce CHSCT s'est déroulé dans de très mauvaises conditions de visio-conférence. La FSU se réserve le droit d'écrire au DASEN pour développer différents points qui n'auraient pas pu être abordés.*

**Accueil des enfants de soignants :**
Dès mardi tous les professionnels intervenant auprès de ces enfants seront équipés de masques sur tous les sites ariégeois. Cela n'a pas pu être fait avant car les masques étaient réservés aux soignants. (2500 masques réquisitionnés par l 'ARS le 27 mars pour les différents centres de soins de l 'Ariège)
Chaque site a organisé localement la prise en charge (amplitude horaire, organisation personnels ALAE et enseignants) en fonction de leurs contraintes propres.
***La FSU a fermement dénoncé les effets d'annonce ainsi que les revirements de l'administration sur la question des masques notamment : Les personnels ont droit à un discours de vérité !***

**Continuité de l'accueil pendant les vacances :**
Durant les vacances la responsabilité reposera sur les collectivités locales à travers les ALAE, les enseignants n'interviendront en soutien qu'en cas de manque de personnel et toujours sur la base d'un volontariat strict.

Tous les enseignants qui ont participé à l'accueil des enfants de soignants seront indemnisés avec effet rétroactif à partir du 16 mars. 200 enseignants se sont portés volontaires sur le département, tous n'ont pas été appelés (en fonction des besoins locaux, les déplacements étant limités).
Les vacances scolaires représentent une vrai coupure, même si du soutien ( rémunéré) pourra être apporté pendant cette période aux enfants connectés en difficulté.

**Ménage des locaux :**
Suivant les lieux, la bonne pratique du ménage (2 fois par jour avec désinfection des sanitaires, des poignées de portes et des salles) n'est pas appliquée partout. Le DASEN s'engage à produire un protocole départemental en accord avec les services de la Préfecture.

**Que faire si un enfant présente les symptômes du Covid-19 :**
Voir les FAQ du ministère.

**Télétravail des enseignants et troubles musculo-squelettiques :**
Un protocole a été réalisé par la DASE (en ligne sur le site du Rectorat). Le Dasen est d'accord pour qu'il soit envoyé à tous les enseignants du département.
***Vous le trouverez en pièce jointe.***

**Télétravail des enseignants et matériel :**
Une aide peut être apportée aux personnels pour la maintenance de leur propre outil informatique utilisé lors du télé travail, les IRUN sont aussi là pour ça. Cependant, aucune réponse quant à une éventuelle aide matérielle concrète.

**Anticipation de la crise :**
Le pic de l'épidémie n'est pas encore arrivé sur le département, nous sommes actuellement relativement préservés mais les services anticipent-ils cette montée en puissance annoncée ?
Le DASEN, au regard des informations qu'il a de la Préfecture constate que tout est mis en œuvre par les services de la préfecture pour l'anticiper.

**Médecine scolaire :**
Le Rectorat travaille à la réquisition des infirmiers et médecins scolaires.

**En conclusion :**

Le DASEN s'engage à envoyer un courrier à tous les enseignants concernant l'accueil des enfants de soignants, le port des masques, dès la rentrée après les vacances.
Les membres du CHSCT vont envoyer rapidement des avis à l'administration concernant les conditions de travail des collègues, qui comme le prévoit la loi seront publiés en attente des réponses apportées par notre employeur.